Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 24 Janvier 2018

PUBLIE LE : 5 février 2018

Délibération n°240118-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 JANVIER 2018

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

Communes non représentées

LOUVECIENNES
MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***14***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SIA /CS - 240118-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 10 juillet 2017 ***;***

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

DECISION N° 2017-05

OBJET : Mission d'assistance pour le choix du mode de gestion du service d'assainissement

La définition et la passation du prochain mode de gestion du contrat de gestion du service public d'assainissement nécessite une assistance ;

Une consultation a été publiée par le Syndicat le 16 mars 2017 en vue d'assurer ladite prestation ;

Suite à l'analyse des offres, la société Collectivités Conseils est ressortie première du classement;

Il a donc été décidé de confier la réalisation de la prestation à la société Collectivités Conseils.

Montant du marché : 28 875 € HT soit 34 650 € TTC.

DECISION N° 2018-01

OBJET : Missions de recherche de réseaux pour la construction du bassin du Port-Marly

Dans le cadre du démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bassins de stockage restitution du Port-Marly, il est nécessaire de réaliser une recherche de réseaux enterrés;

Suite à la consultation auprès de trois prestataires et la réception d'une offre régulière, il s'est avéré que l'offre de l'entreprise DETECT RESEAUX 92 était économiquement la plus avantageuse.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

Il a donc été décidé de confier la réalisation de la prestation à l'entreprise DETECT RESEAUX 92, représentée par Monsieur Davis BONNIER.

Montant du marché : 8 086,20 € HT soit 9 703,44 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 JAN. 2018
Transmis en préfecture et affiché le 05 FEV. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal